



AMÉNAGER

NOS CŒURS

DE VILLAGES

LE GUIDE



L'ÉDITO

DU PRÉSIDENT



Le patrimoine occupe désormais une place reconnue et privilégiée dans les politiques publiques de Cauvaldor. C'est un choix stratégique dont ce guide inaugure la première traduction concrète.

Le cœur de nos villages, c'est l'organe vital de la commune. Et c'est aussi le siège du sensible. Pas un de nos bourgs n'échappe à l'empreinte de son histoire, de sa géographie, de sa géologie. Chacun a son organisation propre, et une singularité qui le distingue des villages voisins. Chacun a sa façon de nourrir le paysage, de jouer de sa silhouette. On y trouve toujours des éléments architecturaux remarquables et des fonctions particulières.

Les aménagements de cœurs de villages méritent une attention exigeante, capable de souligner le patrimoine et de préserver le caractère campagnard de ces villages quercynois.

L'art en la matière consiste à transformer profondément, mais sans dénaturer. Avec subtilité.

Des aménagements pensés, harmonieux, guidés par la volonté de mettre en lumière le patrimoine activera le plaisir d'habiter le lieu, la même exigence dans la restauration du bâti privé, l'envie de réinventer l'activité économique au bénéfice de services et d'emplois de proximité.

Nous sommes là au cœur de notre projet territorial.

Raphaël DAUBET

Président de la Communauté de communes Causses et Vallée de la Dordogne



LE MOT DU VICE-PRÉSIDENT

Les cœurs de villages représentent une parfaite illustration de l'intérêt communautaire et de l'action conjointe de la commune et de la Communauté de communes.

Le guide qui vous est proposé a pour vocation de mettre en exergue la philosophie de ces opérations, ainsi que l'ensemble des étapes à suivre pour les réaliser.

Ces projets importants pour Cauvaldor permettent de mettre en lumière notre patrimoine, nos identités, de révéler des lieux de vie, de les agrémenter et de les sécuriser dans l'intérêt de tous, habitants et visiteurs.

A travers des illustrations, des photos et des expériences issues d'un groupe de travail technique et politique, un important travail a été réalisé, pour faire des cœurs de villages un levier d'attractivité et de revitalisation sur notre territoire.

Guilhem CLEDEL,
*Vice-Président en charge des Politiques Patrimoniales de la
Communauté de communes Causse et Vallée de la Dordogne*

SOMMAIRE



chapitres pages titres

0-1 **L'ÉDITO DU PRÉSIDENT - LE MOT DU VICE-PRÉSIDENT**

01

5 - 7 **L'OPÉRATION CŒUR DE VILLAGE**

6 **QU'EST-CE-QUE C'EST ?**

1. Une compétence de Cauvaldor
2. Les conditions d'éligibilité pour réaliser une opération
3. Un projet qui se mûrit dans le temps
4. Des financements partagés sous conditions

La répartition financière

7

02

9-18 **CARNET DE BONNES PRATIQUES**

10 **QUELQUES PISTES POUR PENSER UN PROJET DE QUALITÉ**

1. Mener une réflexion transversale
2. Des villages requalifiés, des villages attractifs
3. Penser le périmètre d'intervention et la programmation
4. Des aménagements simples et qualitatifs

12 **POUR UN CŒUR DE VILLAGE VALORISÉ**

1. Révéler le patrimoine bâti et naturel

13 Les espaces publics participent à valoriser le patrimoine communal

14 **2. Mettre en valeur l'identité rurale et faire entrer la nature dans le village**

15 **3. Soigner les entrées de village**

16 **4. Composer avec le site et le paysage**

16 **5. Faire ressortir le caractère propre à son village**

17 **POUR UN CŒUR DE VILLAGE VIVANT**

1. Concilier les différentes fonctions des espaces publics
2. Permettre aux habitants et aux touristes de s'approprier les espaces publics

18 **3. Intégrer la question commerciale**

4. Composer avec la route

19 **5. Organiser le stationnement public**

20 **6. Mettre le piéton au cœur des aménagements**

chapitres	pages	titres
03	21	À VOS PROJETS !
	22	COMMENT PROCÉDER ?
	24	ÉTAPE 1 - RÉALISER UNE ÉTUDE PRÉALABLE À L 'OPÉRATION « CŒUR DE VILLAGE »
		1. L'étude préalable, un prérequis obligatoire pour prendre le temps de la réflexion
		2. La commune, maître d'ouvrage de l'étude préalable
		3. Les partenaires incontournables de l'étude préalable
	25	4. D'autres partenaires à consulter selon le contexte local
	26	5. La concertation publique, un outil de réflexion sur l'avenir du village
		6. Un cahier des charges mis à disposition des communes
		7. Cauvaldor s'engage à cofinancer l'étude préalable !
	27	Condition 1
		Condition 2
	28	ÉTAPE 2 - DÉPOSER SON DOSSIER D'INTENTION AUPRÈS DE CAUVALDOR
	1. Préparer son dossier d'intention	
	2. Où déposer son dossier	
29	ÉTAPE 3 - METTRE EN ŒUVRE LES ÉTUDES OPÉRATIONNELLES ET RÉALISER LES TRAVAUX	
	1. Cauvaldor devient maître d'ouvrage	
	2. Réalisation des études d'avant-projet, projet et exécution des travaux	



01



L'OPÉRATION « CŒUR DE VILLAGE »



01

L'OPÉRATION

« CŒUR DE VILLAGE » :

QU'EST-CE QUE C'EST ?

L'opération « Cœur de Village » est une politique d'aménagement qui a pour objectif de valoriser et de favoriser l'animation des centres des villages et des bourgs de Cauvaldor, d'améliorer les espaces publics et de renforcer leur attractivité.

Il s'agit d'une politique concrète, résultant de la volonté de chaque commune, et qui a pour finalité la réalisation de travaux.

1. Une compétence de Cauvaldor

L'opération « Cœur de Village » est une compétence de Cauvaldor, prise par délibération du Conseil Communautaire en date du 5 février 2018.



www.cauvaldor.fr : La collectivité > Conseils communautaires et actes administratifs > Compétences optionnelles

2. Les conditions d'éligibilité pour réaliser une opération

- Une étude préalable multithématique doit définir les aménagements à réaliser (espaces publics, voirie, réseaux, patrimoine, ...) et la faisabilité technique et financière.
- Cauvaldor doit être compétent sur au moins un espace public du périmètre de l'opération.
- Le projet doit bénéficier d'au moins 40 % de subventions de l'État, de la Région et/ou du Département.
- La commune doit s'engager à participer financièrement sur la partie résiduelle qui lui revient.

Chaque commune peut bénéficier d'une opération. Celle-ci peut faire l'objet d'un phasage. A noter : les communes nouvelles peuvent prétendre à une opération par ancienne commune.

Selon les compétences de chacun, une opération peut être menée en co-maîtrise d'ouvrage ou en délégation de maîtrise d'ouvrage avec la commune et/ou le Département.

3. Un projet qui se mûrit dans le temps

Une opération « Cœur de Village » demande un temps de réflexion (quel est le projet souhaité ? sur quel périmètre ?) et un temps de mise en œuvre (études techniques et réalisation des travaux). Il faut parfois être souple et s'adapter aux imprévus.

C'est au moins le projet d'un mandat !

4. Des financements partagés sous conditions

Chaque projet est différent. Les modalités de financements dépendent notamment de la domanialité des espaces publics.

Les opérations Cœurs de villages sont menées en globalité par Cauvaldor en tant que maître d'ouvrage. Il se peut que dans le programme de travaux, soient intégrés des travaux sur réseaux (eau et assainissement) ou sur des voirie et places non transférées à Cauvaldor.

La répartition financière :

Pour les travaux strictement de compétence communautaire, la répartition du reste à financer est de 50% pour Cauvaldor et 50% pour la commune.

Pour les travaux exécutés pour le compte de la commune (voirie non transférée + réseaux), le solde est pris en charge à 100% par la commune.



Plus le projet est qualitatif, plus la Région et le Département abondent, et ce à hauteur des plafonds de financement établis.

Les demandes de subvention doivent être déposées avant le 15 décembre de l'année N-1.





02



**CARNET DE
BONNES PRATIQUES**



02

CARNET DE

BONNES PRATIQUES

QUELQUES PISTES POUR PENSER

UN PROJET DE QUALITÉ

1. Mener une réflexion transversale

L'opération « Cœur de Village » est l'occasion de mener une réflexion transversale sur l'avenir de nos espaces publics.

Accessibilité, sécurisation, requalification de la voirie, et gestion des réseaux sont des thèmes importants, mais ils ne sont pas les seuls !

Les principes d'aménagement proposés dans ce guide invitent chaque commune à réfléchir à ses potentiels :

- La valorisation paysagère et patrimoniale de ses espaces publics : mettre en valeur le lieu et ses spécificités, pour révéler l'identité de nos villages ;
- Les fonctions et les usages des espaces : penser à tous les usages, pour créer des espaces publics polyvalents, partagés, et appropriables par tous.

2. Des villages requalifiés, des villages attractifs

Les espaces publics jouent un rôle prépondérant dans la qualité du cadre de vie de nos villages. Ils forment un espace ouvert, de rencontres et d'interactions sociales. Ce sont aussi ces espaces publics qui mettent en valeur le cadre architectural des cœurs de village. Les requalifier, c'est se donner les moyens de créer des lieux de vie animés et agréables à fréquenter.

La qualité des espaces publics participe à l'attractivité résidentielle, touristique, et même commerciale de chaque village !

3. Penser le périmètre d'intervention et la programmation

En plus de la place centrale du village, d'autres espaces publics peuvent être stratégiques et être intégrés dans l'opération « Cœur de Village » : entrées de bourg, traverse du village, placettes, venelles et rues secondaires, site d'intérêt touristique, ...

L'étude préalable sera l'occasion d'identifier ce réseau d'espaces publics, de déterminer le périmètre d'intervention de l'opération et de programmer les aménagements dans le temps.

Il est aussi intéressant de penser les connexions possibles entre les cœurs de villages et d'autres sites comme les hameaux, sites remarquables, chemins ruraux et sentiers de randonnées, etc.



AVANT TRAVAUX



APRÈS TRAVAUX

Aménagement à Autoire

4. Des aménagements simples et qualitatifs

En privilégiant la qualité à la quantité dans les aménagements, il s'agit de s'assurer de l'utilité de chaque composante du projet et de respecter l'âme des villages.

02

CARNET DE BONNES PRATIQUES POUR UN CŒUR DE VILLAGE VALORISÉ

1. Révéler le patrimoine bâti et naturel

Identifier le patrimoine visible depuis l'espace public, qu'il soit bâti ou naturel, privé ou public, permet de s'interroger sur les possibilités d'aménagement qui pourraient le mettre en valeur : monument, petit patrimoine, bâti ancien, site ou élément naturel, vues patrimoniales et silhouettes des villages, ...



*Aménagement d'un glacis herbeux mettant en valeur l'église de Le Bourg
(photo et conception : Architecte PhBa, Paysagiste Amélie Vidal, Bureau d'étude Gétude)*

Mise en valeur du travail à ferrer à Loubressac





La forme urbaine est aussi un patrimoine en soi : la structure urbaine historique du village (castrum, bourg ecclésial, bastide, ...), la trame des espaces publics (couderc, foirail, route historique, ...), ses portes anciennes, ruelles et venelles sont autant d'éléments qui peuvent être révélés.

*Aménagement d'échoppes de Floirac
(illustrations Relief urbanisme/Jaydesign)*

Les espaces publics participent à valoriser le patrimoine communal :

- Souligner des éléments bâtis par des bandes enherbées ;
- Mettre en valeur un arbre remarquable par des aménagements sobres ;
- Dévoiler un élément de patrimoine ou de petit patrimoine par le traitement du sol ou en éliminant les obstacles visuels.

Des aménagements de qualité peuvent aussi avoir un effet incitatif et donner envie aux habitants de valoriser leurs maisons, et d'embellir les façades ou les devantures commerciales.



Porte ancienne de Sousceyrac soulignée par le revêtement du sol



Enherbement mettant en valeur le tilleul remarquable et le patrimoine bâti au Bastit (illustrations Relief urbanisme/Jaydesign)

2. Mettre en valeur l'identité rurale et faire entrer la nature dans le village

L'ambiance des cœurs de villages doit être valorisée par des aménagements simples qui révèlent leur identité rurale. En voici quelques exemples :

- Traiter les espaces publics de façon sobre et qualitative, et privilégier
- l'emploi de matériaux locaux et durables : pavage, enherbement, mobilier à connotation rurale, utilisation de la pierre, du bois, du métal brut, ...
- Végétaliser les espaces publics avec des essences locales adaptées au
- climat : conservation et plantation d'arbres, aménagement d'espaces enherbés, micro-plantations au pied des façades bâties, ...
- Valoriser les espaces publics ou privés spécifiques au territoire : place
- de village, placette, venelle, couderc, espace naturel, jardin potager, ...



Banc en pierre à Autoire

Fontaine en pierre à Rocamadour
(photos et réalisations : Occitanie Pierres)



Les espaces verts en pleine terre peuvent permettre de réduire le ruissellement des eaux de pluie en créant des zones d'absorption naturelle. Au pied des bâtiments, la végétalisation permet de marquer la transition et constitue un tampon paysager entre l'espace public et privé.



L'enfouissement des réseaux aériens participe à l'embellissement des espaces publics.

Bandes enherbées, micro-plantations et pavage accompagnent les rues à Floirac
(illustrations Relief urbanisme/Jaydesign)

3. Soigner les entrées de village

L'entrée du village est la première image donnée à un visiteur, et doit être traitée avec soin. Il s'agit de marquer la transition entre la campagne et le village, et de valoriser les entrées du centre ancien pour donner envie de le découvrir.

Marquer visuellement l'entrée des villages permet aussi de sécuriser sa traversée en influençant le comportement des usagers et en incitant les automobilistes à ralentir.

*Rétrécissement de la chaussée et zone 30 à Rignac
(illustrations Relief urbanisme/Jaydesign)*



4. Composer avec le site et le paysage

Le territoire de Cauvaldor dispose d'une variété de paysages et d'ambiances : causses, vallée de la Dordogne et petites vallées affluentes, Ségala, Limargue, Bouriane.

Chaque village est imprégné des composantes du grand paysage dans lequel il s'insère : topographie, végétalisation, sols, matériaux, ... L'opération « Cœur de Village » s'appuiera sur ces éléments paysagers structurants pour s'inscrire en cohérence avec son environnement :



- S'adapter à la topographie :
- pente, points de vue, sens d'écoulement des eaux pluviales, ... ;
- Valoriser les perspectives vers le grand paysage : panorama, ouverture paysagère, ... ;
- Composer avec les motifs paysagers et patrimoniaux existants :
- murets de pierre sèche, patrimoine de pays (halle, travail à ferrer, lavoir, gariotte, puits, etc.),
- patrimoine naturel (ruisseau, arbre, etc.), ...

*Terrasses étagées à Sauliac-sur-Célé
(photo et conception : Atelier Palimpseste, Guillaume Laizé,
paysagiste DPLG, Alain Marty, architecte DPLG)*

La trame paysagère doit guider le projet ; la technique doit être au service de la composition paysagère des sites !

Aménagement du point de vue de Loubressac



© CAUE du Lot

5. Faire ressortir le caractère propre à son village

Chaque village de Cauvaldor a ses spécificités, son caractère propre.

Mettre en scène ce caractère à travers des aménagements bien pensés permet d'éviter la banalisation de nos villages :

- Eléments de nature (village-ruisseau, village du Ségala, ...)
- Histoire agricole (grange, couderc, ...)
- Culture (foire au gras, art de rue, pétanque, ...).

*Art de rue à Cornac
Association Lez'Arts Bleus*



© mairie de Cornac

*Cheminement de l'eau à Ambeyrac en Aveyron
(Atelier Palimpseste paysagiste DPLG et Alain Marty architecte)*



*Couderc ouvert sur la campagne à Couzou
(extrait de « Villages et hameaux à coudercs » CAUE du Lot)*

02

CARNET DE BONNES PRATIQUES POUR UN CŒUR DE VILLAGE VIVANT

1. Concilier les différentes fonctions des espaces publics

Un espace public peut avoir une diversité de fonctions : déplacements (piétons, vélos, voitures, poids-lourds, engins agricoles, ...), stationnement, lieu de marché ou de fête, terrasse de café-restaurant, stand commercial, espace de détente et de loisirs, circuit de randonnée, ...

Ainsi, il est primordial de penser à tous les publics (automobilistes, piétons, personnes à mobilité réduite, cyclistes, passants, randonneurs, touristes, commerces sédentaires et ambulants, ...) et de bien identifier les problématiques liées à chaque usage.

2. Permettre aux habitants et aux touristes de s'approprier les espaces publics

Un cœur de village est comme une scène de théâtre. Il s'y passe beaucoup d'événements, parfois imperceptibles : une fête de village, le passage d'un randonneur, la rencontre d'habitants, ...

Il est possible d'inciter au déploiement des usages par des actions simples :

- Libérer de l'espace, notamment pour les usages piétonniers ;
- Installer du mobilier pour susciter l'appropriation des espaces : table de pique-nique, banc public, ... ;
- Créer un espace de détente : ombragé, autour d'une fontaine, abrité par un préau, ... ;
- Créer un espace de rencontres et de loisirs : terrain de jeux, parc, jardin, ...

Chaque village peut choisir son ambiance ! Détente, promenade, convivialité, jeu, sport, ... sont autant de possibilités à développer.

N'oubliez pas l'impact des saisons ! S'abriter du vent, du froid ou du soleil, sont autant de besoins auxquels l'aménagement peut apporter une réponse.

3. Intégrer la question commerciale

Le commerce, sédentaire comme ambulant, joue un rôle majeur dans l'animation des espaces publics. Les aménagements peuvent participer à valoriser l'offre commerciale des villages :

- Libérer de l'espace devant les commerces pour augmenter la visibilité et permettre l'installation de terrasses ou d'étals ;
- Travailler le nivellement du sol pour rendre les seuils des commerces accessibles notamment aux personnes à mobilité réduite ;
- Penser les parcours et les cheminements entre les parkings et les commerces.

Identifier et laisser la possibilité à un futur commerce de s'installer peut également faire partie des réflexions !

*Usages sur la place du Mercadial
à Saint-Céré
(illustrations Relief urbanisme/Jaydesign)*



4. Composer avec la route

La route n'est pas une fatalité ! Les villages traversés par une route départementale très empruntée connaissent des problèmes de vitesse, de bruit, de pollution et de sécurité. Il est possible de :

- Limiter l'emprise des voies routières en aménageant des espaces publics qui prennent le pas sur la voirie : places traversantes, traversées piétonnes, ... ;
- Apaiser les circulations : en limitant les vitesses (zone de partage ou zone 30 du Code de la Route) ou en développant des stratégies de ralentissement ;
- Sécuriser les usagers : circulations piétonnes, visibilité routière, ...

Principes d'aménagements favorisant le ralentissement des voitures



© CAUE du Lot



Certains ralentisseurs comme les coussins berlinois ou dos d'âne génèrent du bruit et de la pollution par particules fines !

Le dimensionnement des voies doit aussi tenir compte des besoins liés aux déplacements d'engins agricoles, à la logistique urbaine (transport, livraisons, ...) ou encore aux accès privés des riverains.



Réaménagement de Montbrun : déplacement de la RD, création d'une place devant la Mairie et de cheminements piétons (photos et conception : Atelier Palimpseste paysagiste DPLG et Alain Marty architecte DPLG)

5. Organiser le stationnement public

Avec la généralisation de l'automobile, certaines places de village sont devenues de grands parkings.

L'opération « Cœur de Village » doit penser l'organisation de l'offre de stationnement au sein du village, éviter le stationnement anarchique, tout en répondant aux besoins des automobilistes (habitants, visiteurs et touristes) !

6. Mettre le piéton au cœur des aménagements

Un village où l'on peut se déplacer à pied est un village où il fait bon vivre !

Par de simples stratégies, il est possible de redonner une place centrale au piéton : un changement de revêtement de sol indique à l'automobiliste qu'il entre dans une zone fréquentée ; un recalibrage de voie ou de chaussée donne la priorité à l'un ou l'autre des usagers ; la piétonnisation de rues et de places sécurise les piétons dans les zones commerciales ou touristiques ; ...

Il est aussi pertinent de penser à connecter les espaces publics entre eux : travail sur la continuité des cheminements piétons entre le centre et ses faubourgs, connexions aux chemins de randonnée et à la future voie verte, etc.

Penser au « confort d'usage », c'est rendre agréables et fluides les déplacements des piétons : éviter les obstacles, faciliter l'accessibilité, niveler le sol, ...

Évitez de multiplier les bornes et potelets contre le stationnement, car cela dévalorise les paysages et encombre les cheminements piétons.

Le vélo a le vent en poupe ! Même si son usage n'est pas généralisé, sa pratique se développe, et chaque village est invité à l'anticiper.



Cheminement piéton à Beauregard
(photo et conception : Atelier Palimpseste paysagiste
DPLG et A. Marty Architecte)



Cheminement piéton à Autoire

© Relief urbanisme

03



**À VOS
PROJETS !**



03

À VOS PROJETS !

COMMENT PROCÉDER ?

Vous souhaitez vous lancer ? Les pages qui suivent vous présentent les étapes clés à suivre pour mener à bien une opération « Cœur de Village ».

En 3 étapes



ÉTAPE

LA COMMUNE

La commune engage les premières réflexions et décide de repenser son Cœur de Village.

Elle consulte Cauvaldor et les partenaires, dont le CAUE du Lot le plus en amont possible, lequel proposera des orientations au projet.

En partenariat avec Cauvaldor, la commune lance une consultation pour réaliser une étude préalable avec une équipe pluridisciplinaire.

L'étude préalable est réalisée par l'équipe retenue : esquisse du projet, diagnostic des réseaux, chiffrage global des opérations.

ÉTAPE

2

CAUVALDOR

Une fois l'étude réalisée, la commune dépose son dossier d'intention auprès de Cauvaldor.

Cauvaldor examine et valide la candidature de la commune.

ÉTAPE

3

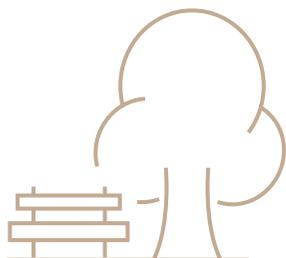
OPÉRATION

Cauvaldor assure les démarches et consultations nécessaires pour désigner le maître d'oeuvre.

Cauvaldor mobilise les subventions et mène les études avant-projet et projet.

La phase d'exécution des travaux est lancée !

Une fois les travaux achevés, la commune peut adresser son bilan de l'opération à Cauvaldor.



03

À VOS PROJETS !

1

RÉALISER UNE ÉTUDE PRÉALABLE À L'OPÉRATION « CŒUR DE VILLAGE »

1. L'étude préalable, un prérequis obligatoire pour prendre le temps de la réflexion

L'étude préalable est une étape essentielle : elle permet à la commune de s'interroger sur ses besoins, les problématiques et les potentiels de ses espaces publics. Cette étape ne doit pas être sous-estimée : plus les réflexions seront poussées en amont, plus les aménagements seront réussis !

Cette étude permet de vérifier la faisabilité paysagère, patrimoniale, technique et économique du projet communal. Elle doit :

- Établir un diagnostic des espaces à aménager : analyse paysagère et urbaine, bilan des usages, évaluation technique des équipements, des ouvrages et des réseaux, etc. ;
- Définir un parti d'aménagement et des scénarios d'aménagement, concevoir une esquisse globale pré-opérationnelle et réaliste d'aménagement des espaces publics à l'échelle du Cœur de Village ;
- Proposer une estimation globale des coûts de réalisation sur l'esquisse arrêtée.

2. La commune, maître d'ouvrage de l'étude préalable

L'étude préalable est du ressort de la commune ; elle en sera le maître d'ouvrage.

3. Les partenaires incontournables de l'étude préalable

Le CAUE du Lot : Consulté obligatoirement très en amont de l'étude préalable,

le **CAUE** (Conseil d'Aménagement, d'Urbanisme et de l'Environnement) conseillera la commune dans la déclinaison locale des ambitions communautaires ainsi que dans la définition des enjeux locaux et des attendus qualitatifs de requalification des espaces publics.

 **05 65 30 14 35**

Les services de Cauvaldor : Ils accompagneront la commune pour intégrer les enjeux du territoire dans son étude préalable.

Service voirie et sentiers : technique@cauvaldor.fr

 **05 65 27 55 56**

Service aménagement de l'espace : urbanisme@cauvaldor.fr

 **09 80 50 10 00**

Service patrimoine : patrimoine@cauvaldor.fr

 **05 65 33 81 36**

4. D'autres partenaires à consulter selon le contexte local

Le Parc Naturel Régional des Causses du Quercy : Les communes membres du Parc pourront le solliciter pour faciliter l'intégration des objectifs de sa charte.

 **05 65 24 20 50**



Le Parc a édité une « Charte d'aménagement des espaces publics » en partenariat avec le CAUE du Lot !

Les services de l'État : Les villages et les bourgs concernés par des protections au titre des monuments historiques ou des sites s'informeront auprès de l'architecte des Bâtiments de France et/ou de l'inspecteur des sites pour connaître leurs éléments de cadrage.

 **05 65 23 07 50 - UDAP du Lot**

05 61 58 50 00 - DREAL Occitanie

Le SDAIL : Les communes peuvent solliciter l'assistance technique du Syndicat Départemental d'Aménagement et d'Ingénierie du Lot.

 **05 65 53 46 60 - secteur Souillac**

05 65 53 46 10 - secteur Saint-Céré

5. La concertation publique, un outil de réflexion sur l'avenir du village

Pour enrichir son étude préalable, la commune peut faire appel au regard des habitants et des usagers sur ses espaces publics (boîte à idées, balade urbaine, réunion publique, ...). La concertation pourra être menée par l'équipe en charge de l'étude préalable.

6. Un cahier des charges mis à disposition des communes

Pour faciliter la mise en œuvre de l'étude préalable, Cauvaldor met à disposition des communes un cahier des charges type.

Ce cahier des charges décrit les étapes et les contenus attendus de l'étude.

Pour obtenir le cahier des charges type, contactez le service voirie et sentiers : technique@cauvaldor.fr

 **05 65 27 55 56**

7. Cauvaldor s'engage à cofinancer l'étude préalable !

Sur fonds de concours, Cauvaldor s'engage à co-financer l'étude préalable à hauteur de 20%, avec un plafond maximum de 5 000 € HT.

Voici les conditions d'éligibilité pour obtenir le financement de Cauvaldor :

Condition 1 : L'étude préalable doit être conduite par une équipe pluridisciplinaire, composée a minima :

.....

- D'un mandataire principal compétent en conception d'aménagements
- urbains : architecte-urbaniste ou paysagiste-concepteur diplômé d'Etat ;
- D'un bureau d'études spécialisé en Voiries et Réseaux Divers (VRD).

En fonction des enjeux locaux et des besoins identifiés par les communes avec l'appui de leurs partenaires, il est conseillé de s'adjoindre des compétences spécifiques complémentaires : patrimoine, hydraulique, urbanisme, économie de la construction, etc.

Condition 2 : La proposition commerciale de l'équipe pluridisciplinaire en charge de l'étude préalable doit être établie pour traiter a minima l'ensemble des thématiques précisées dans le cahier des charges type de Cauvaldor.

Les thématiques à analyser dans le cadre de l'étude préalable sont les suivantes :

- L'organisation historique du village et l'évolution de sa forme urbaine ;
- La qualité paysagère, architecturale et patrimoniale des sites ;
- La nature, l'organisation et la trame des espaces publics ;
- Les usages et les fonctions des différents espaces ;
- Les mobilités et déplacements : automobiles, déplacements doux, stationnement des véhicules, etc. ;
- Les réseaux et la gestion des eaux pluviales ;
- Les plantations et le décor végétal ;
- Les matériaux : revêtements des sols, maçonnerie, etc. ;
- Le mobilier urbain ;
- La proposition de scénarios et d'esquisses d'aménagement ;
- Le chiffrage global de l'esquisse arrêtée et la programmation opérationnelle.

Pour obtenir le co-financement de l'étude préalable par Cauvaldor, envoyez une demande par courriel du Maire au service voirie et sentiers : technique@cauvaldor.fr  05.65.27.55.56

03

À VOS PROJETS !

2 DÉPOSER SON DOSSIER D'INTENTION AUPRÈS DE CAUVALDOR

À l'issue de l'étude préalable, la commune peut choisir - ou non ! - de poursuivre son opération « Cœur de Village » et d'entrer dans la phase opérationnelle. Pour cela, elle doit faire une demande auprès de Cauvaldor en présentant un dossier d'intention.

Ce dossier sera examiné par la commission « Politique patrimoniale et paysagère, cœurs de villages et requalification urbaine », puis validé par le Conseil Communautaire.

1. Préparer son dossier d'intention

Le dossier d'intention de la commune doit contenir les pièces suivantes :

- L'étude préalable complète ;
- Une délibération du conseil municipal sur l'intention de la commune de réaménager son cœur de village ;
- Un engagement de la commune sur sa participation financière pour la mise en œuvre de l'opération « Cœur de Village ».

2. Où déposer son dossier

Le dossier doit être déposé à Cauvaldor au service « Voirie et Sentiers » - Bramefond 46 200 SOUILLAC - technique@cauvaldor.fr

Les dossiers d'intention des communes seront traités par ordre d'arrivée, dans la limite des prévisions du Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) voté par le Conseil Communautaire.

03

À VOS PROJETS !**3 METTRE EN ŒUVRE LES
ÉTUDES OPÉRATIONNELLES
ET RÉALISER LES TRAVAUX**

Lorsque la demande d'intention de la commune est validée par Cauvaldor la phase opérationnelle de l'opération « Cœur de Village » débute.

1. Cauvaldor, devient maître d'ouvrage

Cauvaldor, en tant que maître d'ouvrage compétent, prend en charge l'opération « Cœur de Village » : réalisation des démarches administratives, demandes d'urbanisme, suivi technique, études avant-projet et réalisation des travaux.

Cauvaldor sollicite les partenaires financiers, et mobilise les subventions et financements de l'opération.

Pour rappel : Selon les compétences de chacun, une opération peut être menée en co-maîtrise d'ouvrage ou en délégation de maîtrise d'ouvrage avec la commune et/ou le Département.

2. Réalisation des études d'avant-projet, projet et exécution des travaux

De nouvelles consultations sont menées par Cauvaldor afin de retenir les équipes de maîtrise d'œuvre en charge des études d'avant-projet et projet, et de l'exécution des travaux.

Ces études prendront appui sur l'étude préalable. Une fois le projet définitif établi, la phase d'exécution des travaux peut être engagée !

À chaque étape, et jusqu'à la livraison définitive des travaux, Cauvaldor accompagnera la commune.



Service voirie et sentiers : technique@cauvaldor.fr - 05.65.27.55.56
lieu-dit Bramefond, 46200 SOUILLAC

AMÉNAGER

NOS CŒURS

DE VILLAGES

LE GUIDE

Édition de la Communauté de communes

Causse et Vallée de la Dordogne

lieu-dit Bramefond - 46200 Souillac

Guide proposé par la commission politique patrimoniale et paysagère, cœur de village et revitalisation, à destination des communes membres

Rédaction et production des contenus : SAS Relief urbanisme, Les Jardins, 46200 Saint-Sozy

Conception et réalisation : volet graphique, service communication

Photos : Cauvaldor sauf mentions contraires,

photo couverture : Autoire Lot Tourisme, Teddy Verneuil

Impression : Imprimerie Riol, 46400 Saint-Laurent-les-Tours

Août 2021 - Tirage à 500 exemplaires